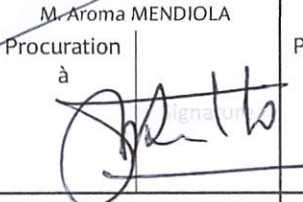
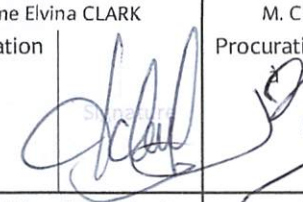
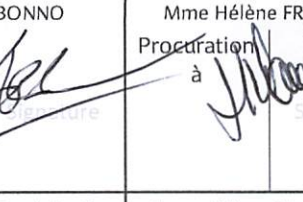
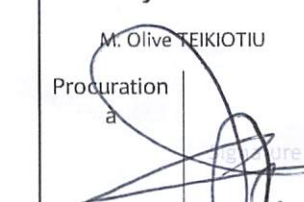
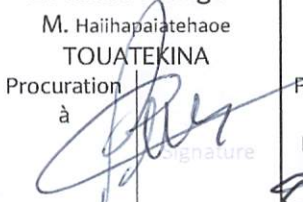
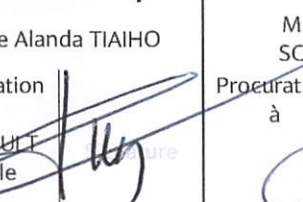
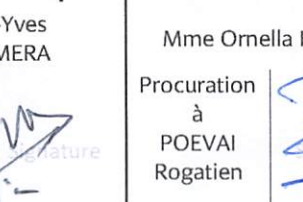
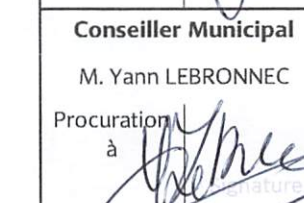
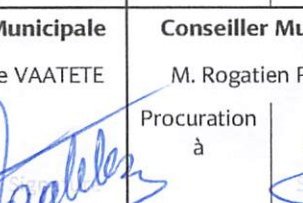
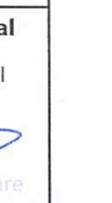
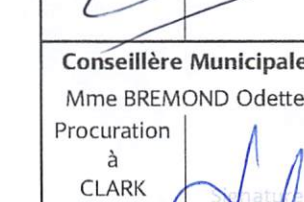
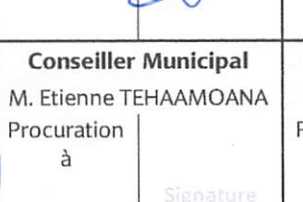
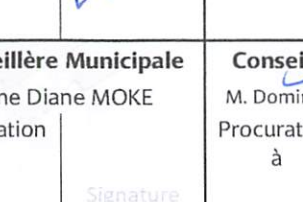
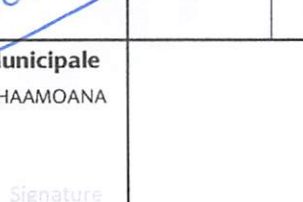


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 74/2025

Approuvant les décisions modificatives apportées au budget Principal de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa – DM04BP-2025

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT Procuration à 	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA Procuration à 	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK Procuration à 	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO Procuration à 	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT Procuration à 
5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU Procuration à 	Le Maire Délégué M. Haiihapaiaitehaoe TOUATEKINA Procuration à 	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO Procuration à FREBAULT Joëlle 	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à 	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER Procuration à POEVAI Rogatien 
Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC Procuration à 	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à 	Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO Procuration à 	Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE Procuration à 	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI Procuration à 
Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette Procuration à CLARK Elvina 	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à 	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE Procuration à 	Conseiller Municipal M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à 	

SECRETAIRE DE SEANCE

Elvina Clark

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 17 septembre 2025 (affichage le 17 septembre 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle que toutes les modifications des crédits inscrits au budget communal doivent être décidées et approuvées par le conseil municipal. De nouveaux crédits sont proposés afin de pouvoir réaliser des dépenses d'investissement, tel que l'achat de matériels et d'engins de manutention, indispensable pour améliorer l'efficacité des services techniques de la commune, la réalisation des études nécessaires au lancement du concours d'architectes pour la reconstruction du CSP d'Atuona, la rénovation de la « maison du jour » du centre culturel Paul Gauguin, qui a été construite il y a plus de vingt ans, la remise en état de l'éclairage public dans la commune. Et également d'inscrire des crédits en recettes d'investissement concernant la

Dépot HAUT COMMISSARIAT DE PAPETE
Date de réception de l'AR: 25/09/2025
987-200013571-20250924-DEL_74_2025-DE

Séance du 24 septembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 74/2025

approuvant les décisions modificatives apportées au budget Principal de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa – DM04BP-2025

024, "Produits de cessions d'immobilisations", des crédits requis. Cette inscription comptable nous permettra de finaliser la vente de plusieurs véhicules réformés ainsi que de certaines parcelles de terres communales, opérations prévues pour l'année 2025.

- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
Vu l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française
Vu le budget Principal 2025 ;
Vu Considérant que le vote le budget Principal 2025 a été voté en suréquilibre en section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 3 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOPTE

Article 1 : Approuve les décisions modificatives DM04BP-2025 suivantes apportées au Budget Principal exercice 2025 :

En INVESTISSEMENT	Dépenses en +	Recettes en +
Opération 202517 acquisition de matériels et d'engins de manutention Imputation 2188 Autres immobilisations corporelles	6 000 000	
Opération 202518 reconstruction du CSP d'Atuona Imputation 2031 Frais d'études	15 000 000	
Opération 202512 autres matériels Imputation 2188 Autres immobilisations corporelles	5 000 000	
Opération 202511 travaux bâtiments communaux Imputation 2313 constructions	12 000 000	
Opération 202508 Eclairage public Imputation 21534 réseaux d'électrification	1 000 000	
Chapitre 024 Produits de cessions d'immobilisations		7 100 000

Séance du 24 septembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 74/2025

approuvant les décisions modificatives apportées au budget Principal de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa – DM04BP-2025

Article 2 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : dit que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après
transmission via l'application
@CTES :

Le 25 09 2025

Et publication ou notification

Du 25/09/2025

Le Maire,
(signature et cachet)

